

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAC 372 Approbation d'une convention-type de mise à disposition des orgues des édifices culturels propriété de la Ville de Paris au bénéfice des élèves des conservatoires parisiens.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver une convention-type permettant aux élèves organistes des conservatoires de la Ville de Paris, ainsi qu'à leurs professeurs, de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'orgues des édifices culturels propriété de la Ville de Paris, dans le respect de l'affectation culturelle du lieu et de l'instrument ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La convention-type de mise à disposition des orgues des édifices culturels propriété de la Ville de Paris au bénéfice des élèves et professeurs des conservatoires parisiens, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvée.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO